Contrat d'engagement jeune (CEJ)

Données

Données brutes, provisoires

Sources

Sources : France Travail et Système d'information des missions locales (I-Milo) - Traitements : Dares

Définition

Précédant le Contrat d'engagement jeune, la **Garantie jeunes** a été mise en place par les missions locales sous forme expérimentale en octobre 2013. Droit ouvert aux **jeunes de 16 à 25 ans, en situation de précarité financière, ni en étude, ni en emploi, ni en formation** (NEET), elle combinait un **accompagnement collectif renforcé, des mises en situation de travail et une garantie de ressources**. L'accompagnement se déroulait sur une période de 12 mois renouvelable par tranche de 6 mois.

Au 1^{er} janvier 2017, le dispositif a été généralisé à l'ensemble du territoire national suite à la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels. La Garantie jeunes est alors devenue un droit pour tous les jeunes remplissant les critères d'éligibilité et constituait une modalité spécifique, particulièrement intensive, du Pacea (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi).

Le 1^{er} mars 2022, la Garantie jeunes (GJ) a été remplacée par le Contrat d'engagement jeune (CEJ) mis en œuvre par France Travail ou les missions locales ; du côté de France Travail, une partie du public de l'Accompagnement individualisé des jeunes (AIJ) est également désormais orientée vers ce dispositif depuis cette date. Le CEJ est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas de formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Le parcours est prévu pour durer de 6 à 12 mois. Le bénéficiaire peut toutefois quitter le dispositif de façon anticipée ou au contraire le prolonger jusqu'à 18 mois maximum.

Les jeunes en dispositif sont suivis par un conseiller dédié. L'accompagnement prend la forme d'un programme intensif de 15-20 heures par semaine avec une mise en activité régulière (stages, activités collectives, immersions, etc.).

Selon leurs ressources et sous condition de respecter leurs engagements, les jeunes peuvent percevoir une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 520 euros.

CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE (CEJ)

Mise à jour : 31 octobre 2025

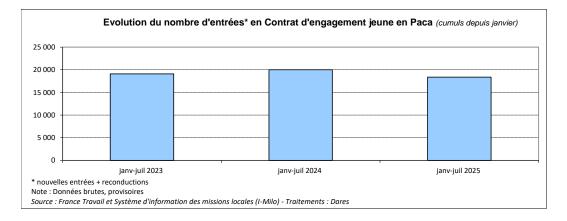
Nombre d'entrées* en Contrat d'engagement jeune

	Nombre d'entrées en juillet 2025			Cumul des entrées		
	Ensemble	En mission locale	A France Travail	De janvier à juillet 2025	De janvier à juillet 2024	Variation du cumul (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	53	25	28	274	311	-11,9
Hautes-Alpes	104	74	30	457	434	+5,3
Alpes-Maritimes	411	219	192	3 082	3 616	-14,8
Bouches-du-Rhône	1 226	793	433	7 875	7 910	-0,4
Var	582	418	164	4 002	4 696	-14,8
Vaucluse	484	330	154	2 687	3 042	-11,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 860	1 859	1 001	18 377	20 009	-8,2
France métropolitaine	33 300	21 208	12 092	225 683	249 444	-9,5

^{*} nouvelles entrées + reconductions

Note : données brutes, provisoires

Sources : France Travail et Système d'information des missions locales (I-Milo) - Traitements : Dares



Nombre de bénéficiaires* de Contrat d'engagement jeune à fin juillet 2025

		Variation sur		
	Ensemble	En mission locale	A France Travail	un an (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	246	162	84	+1,7
Hautes-Alpes	304	208	96	+19,7
Alpes-Maritimes	1 901	1 334	567	-6,1
Bouches-du-Rhône	5 026	3 634	1 392	-1,6
Var	2 542	1 944	598	-8,6
Vaucluse	1 783	1 338	445	-13,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11 802	8 620	3 182	-5,3
France métropolitaine	147 318	109 268	38 050	-13,2

^{*} entrées - sorties, calculé depuis l'entrée en vigueur du dispositif. Ces données incluent également la Garantie jeunes

Note : données brutes, provisoires

Sources : France Travail et Système d'information des missions locales (I-Milo) - Traitements : Dares